

**Position à propos de l'initiative:** «Financer l'avortement est une affaire privée»

***L'interruption de grossesse est une affaire qui nous concerne tous-toutes, elle doit continuer à être remboursée par l'assurance de base***

Nous, les conseillères et conseillers en santé sexuelle et reproductive de l'ARTCOSS-Ascpf, nous opposons clairement à cette initiative qui, sur la base de fausses croyances et sous prétexte de faire des économies, remet en cause le droit des femmes et compromet leur santé.

**Notre expérience professionnelle nous offre une place privilégiée dans le débat que provoque cette initiative.**

*Le travail des centres de consultation en matière de grossesse est ancré par la loi fédérale de 1981. Suite à la révision du code pénal en matière d'interruption de grossesse (IG) en 2002, la plupart des centres de planning familial ont reçu le mandat de recevoir les jeunes filles de moins de 16 ans concernées par une grossesse imprévue (1% des IG). Dans leur activité de promotion de la santé sexuelle et reproductive et de prévention des grossesses non désirées, les centres accordent une attention particulière aux femmes en situation de grande vulnérabilité : adolescentes, femmes migrantes et femmes en période de post-partum. Les conseillers et conseillères en santé sexuelle et reproductive apportent un soutien avec empathie et non jugement dans la réflexion et la décision que prennent les femmes, les hommes et les couples concernés par une grossesse imprévue.*

La connaissance des multiples réalités que nous rencontrons dans les entretiens nous permet d'affirmer les éléments suivants :

✓ ***personne n'est à l'abri d'une interruption de grossesse***

L'interruption de grossesse concerne des femmes de toutes religions, de tous âges, de toutes classes sociales, de toutes convictions.

La fertilité des femmes dure entre 35 et 40 ans et n'est pas toujours facile à gérer. Aucune contraception n'est sûre à 100% : le préservatif peut se déchirer, la pilule peut être oubliée ou peut perdre de son efficacité sous l'effet de certains médicaments. Une grossesse arrive parfois dans un moment de crise du couple ou dans une période de vie où il apparaît comme impensable de pouvoir mener une grossesse à terme et accueillir un enfant dans de bonnes conditions.

✓ ***aucune femme, aucun couple, ne se met intentionnellement dans la situation de devoir décider de garder ou d'interrompre une grossesse***

La décision d'interrompre une grossesse est irréversible, complexe, souvent douloureuse : la plupart des femmes rencontrées disent n'avoir jamais imaginé devoir prendre cette décision, « cela ne pouvait pas leur arriver » ! Quelle femme, quel couple paieraient donc une assurance complémentaire dans cette éventualité ?

Nous sommes touchées, dans notre pratique professionnelle, d'entendre les femmes exprimer un sentiment de culpabilité autant dans la situation de mise au monde d'un enfant dans de mauvaises conditions que dans celle d'une interruption de grossesse. Quelle que soit la décision, il y a un renoncement à faire.

### **INDIGNONS-NOUS !**

Nous sommes indignés-es par le manque de solidarité qu'exprime cette initiative. Celle-ci sous-entend l'idée que chacun, chacune, doit maîtriser sa santé, sa sexualité, en toutes circonstances. Hors, maîtriser la fécondité est illusoire sauf dans le choix d'une abstinence.

Supprimer le remboursement de l'interruption de grossesse par l'assurance de base viendrait compliquer inutilement l'accès à l'interruption de grossesse et créerait un climat de peur et de stress, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels·les de la santé. Et les hommes co-auteurs de ces grossesses non souhaitées, n'est-il pas juste qu'ils les cofinancent ?

### **NOUS PROPOSONS**

De rester solidaires entre hommes et femmes, entre les personnes qui ont un parcours de fertilité sans accident et celles qui se trouvent face à une grossesse imprévue.

D'accepter et de partager le poids social et « l'épine irritative » que représentent les interruptions de grossesse dans toute société : elles ont toujours existé et existeront toujours. Notre société valorise la vie ; quand des circonstances forcent une femme/un couple à prendre cette décision, c'est toujours difficile car cela reste une transgression à cette valeur de protection de la vie.

De maintenir une politique de prévention efficace : la Suisse a le taux le plus bas d'interruptions de grossesse en Europe. Les études montrent qu'un taux bas est lié à deux paramètres indissociables :

1. La promotion de la santé sexuelle et reproductive par l'information, la prévention et l'accès à la contraception
2. La légalisation de l'interruption de grossesse et la mise en œuvre de conditions sanitaires optimales avec un personnel qualifié et une offre d'accompagnement des personnes concernées

**L'interruption de grossesse est une affaire qui nous concerne tous-toutes, elle doit continuer à être remboursée par l'assurance de base.**

*Quelques chiffres :*

- ✓ *La Suisse est le pays ayant le taux d'interruption de grossesse le plus bas d'Europe occidentale (6,5 pour mille femmes de 15 à 44 ans en 2008)*
- ✓ *Le coût des interruptions de grossesse en Suisse représente 0,02% du coût global de la santé*
- ✓ *Une interruption de grossesse coûte environ 1500 frs*
- ✓ *Selon les estimations de l'OMS, environ 47'000 femmes meurent chaque année des complications d'avortements clandestins (Unsafe Abortions, OMS 2011)*